

Jeudi 6 septembre 2012.

Monsieur le Président,

J'ai le devoir de vous informer que les décisions relatives aux résultats des délibérations des jurys des L1, L2 et L3 « Economie-Gestion », présidés respectivement, par moi-même, Pascal Cormier et Moussa Karkour, en juillet 2012 font l'objet de manœuvres pour trouver, *a posteriori*, une forme légale qui permettrait de *rapporter* les décisions de défaillance à l'endroit des étudiants du CUEEP, en double inscription, qui ne s'étaient pas présentés aux examens de ladite formation.

Les manœuvriers espèrent obtenir ce vernis de légalité apparente, lors du prochain conseil du département « Economie-Gestion » du 14 septembre, en demandant à ses membres de valider, *a posteriori*, des pratiques, *sujettes à caution*, de gestion des notes des examens des étudiants du CUEEP en double inscription. Et pourtant madame Sabine Duhamel, vice présidente du CEVU s'est engagée, par un mail du 20 juillet, à organiser une réunion sur lesdites questions soulevées pour tenter de trouver la meilleure forme légale de coopération entre le CUEEP et le département « Economie-Gestion ».

En tout état de cause, le dispositif actuel de la relation CUEEP/Département « Economie-Gestion » dans la gestion des notes des examens des étudiants CUEEP inscrits en double inscription ne peut être reconduit en l'état du fait de son caractère illégal. A cet effet, j'invoque deux raisons :

- 1- D'abord, il n'existe aucune convention signée, entre le département « Economie-Gestion » et le CUEEP, qui permettrait à ce dernier, *d'une part*, de dispenser ses étudiants, en double inscription, des examens organisés par le département « Economie-Gestion », et *d'autre part*, de faire saisir, dans Apogée, les seules notes obtenues dans leur formation princeps préparant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) ;
- 2- Ensuite, à supposer que cette convention existe, elle serait répréhensible dès lors qu'elle ne présente pas les garanties réglementaires qui **stipulent l'égalité de traitement des étudiants inscrits dans une même formation**. En effet, un étudiant CUEEP, en double inscription, n'est, en *équivalence*, évalué que sur 21% des matières enseignées en Economie-Gestion. Plus précisément, sur les 19 matières enseignées en L1 ou en L2 Economie-Gestion, il n'y a que quatre qui soient communes en termes d'équivalence : Droit, Gestion comptable, Economie et système d'information de gestion.

Au regard de ces différents éléments, j'ai alerté votre service juridique pour que les questions légitimes posées soient traitées avec l'esprit du respect de la règle et non celui du « politique ». Sur ce dernier point, sous réserve de l'autorisation de divulgation de document, je pourrais mettre à votre disposition une preuve attestant de la démarche honteuse, choquante et scandaleuse de monsieur Daniel de Wolf, censé représenter, avec dignité, le département « Economie-Gestion ».

Ces faits étant rappelés, après avoir discuté avec certains de mes collègues, permettez-moi, monsieur le Président, de vous faire part, avec humilité, de quelques éléments de solution aux problèmes soulevés :

- 1- Sur la question des décisions d'ajournement des étudiants CUEEP en double inscription, pour 2011/2012, arrêtées par les jurys des L1, L2 et L3 « Economie-Gestion », il vous revient, en dernier ressort, de les rapporter si vous considérez que les étudiants concernés n'ont pas à pâtir de la pratique installée, *répréhensible*, de gestion des notes du CUEEP. Cette prise de décision, certes, juste au regard des étudiants concernés, ne vous mettrait pas pour autant à l'abri du risque de voir un tiers quelconque vous accuser de couvrir des pratiques répréhensibles. Il serait plus courageux que ce risque soit assumé, ouvertement, par les personnes qui tentent de les couvrir et qui considèrent que ceux qui les mettent à nu sont des offenseurs ou des insulteurs.
- 2- Sur la question de la **gestion future** de la scolarité des étudiants CUEEP (DCG) inscrits, également, en Economie-Gestion, on pourrait, notamment, songer à deux voies :
  - a- celle du dispositif de l'équivalence des matières : les étudiants concernés n'auront pas à repasser les matières reconnues équivalentes ; mais, ils doivent passer toutes les autres matières de la formation « Economie-Gestion » correspondant à leur année d'études ;
  - b- Celle du dispositif de validation des études : les étudiants CUEEP ayant fait leurs deux années de formation de DCG au CUEEP pourraient, sur dossier, faire valider leur parcours pour entrer licence CCA, filière en adéquation avec leur cursus d'études princeps. De la même manière, ceux qui auront fait leurs trois années pourraient, dans les mêmes conditions, faire valider leur cursus pour s'inscrire en master 1 CCA.

Il y a, certainement, d'autres idées. Leur émergence ne pourra pas se faire dans un lieu d'instrumentalisation des êtres où le temps de parole global est de 30 minutes et où le contenu du point à l'ordre du jour est déjà fixé en amont. Cet état d'esprit soviétique n'est pas le nôtre. Et nous le combattons avec une détermination affirmée et un vif plaisir. Nous appelons à un débat ouvert, contradictoire où chacun puisse faire des propositions permettant d'arriver à une idée de synthèse recevable, conforme aux textes réglementaires où la boussole principielle intègre trois vecteurs de base : vecteur d'égalité de traitement des étudiants engagés dans la même formation, vecteur d'équivalence des matières et vecteur de validation des cursus d'études. D'où *l'urgence de la tenue de la réunion envisagée, initialement, par la Vice Présidente du CEVU, madame Sabine Duhamel.*

Permettez-moi, monsieur le Président, de vous assurer que nous privilégierons toujours la solution en interne dès lors qu'elle s'inscrit dans la légalité et non dans une logique de manœuvres tendant à instaurer une omerta qui, de toute façon, n'aura jamais d'emprise sur les êtres épris de justice et de vérité. Nous nourrissons, bien entendu, l'espoir de ne pas être placés dans une atmosphère « politicienne » qui nous contraindrait à aller chercher la solution ailleurs.

Comptant sur votre diligence dans l'appréciation des questions que j'ai portées à votre connaissance en tant qu'autorité morale suprême de notre institution, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Boukhalfa Kherdjemil  
Maître de Conférences  
Membre du Conseil du département Economie-Gestion  
Responsable et Président de jury de la L1 SEG Boulogne